

Biodiversité en forêt

Objectif

Par sa politique relative à la biodiversité en forêt, le canton de Berne cherche à préserver les associations forestières rares, à promouvoir et à mettre en réseau les espèces prioritaires ainsi qu'à laisser agir la dynamique naturelle, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs fixés au niveau national.

Objectifs principaux : E Préserver et valoriser la nature et le paysage
F Promouvoir les espaces fonctionnels et les atouts régionaux

Intervenants

Canton de Berne	OACOT OAN OFDN
Confédération	Office fédéral de l'environnement
Régions	Toutes les régions
Communes	Communes concernées
Tiers	Propriétaires de forêts

Réalisation

<input type="checkbox"/>	A court terme	jusqu'en 2026
<input type="checkbox"/>	A moyen terme	entre 2027 et 2030
<input checked="" type="checkbox"/>	Tâche durable	

Etat de la coordination

en général:
Coordination réglée

Responsabilité : OFDN

Mesure

- Contrats portant sur la conservation et la promotion de surfaces forestières comportant des valeurs naturelles particulières conformément au plan sectoriel Biodiversité.
- Préservation des valeurs par une gestion intégrée de toute la surface.

Démarche

1. Élaborer la stratégie Biodiversité en forêt 2030
2. Collecte des études de base : créer des cartes de potentiels et des relevés de l'infrastructure écologique en tant que base pour les plans forestiers régionaux
3. Élaborer un programme de promotion des espèces en forêt

Coûts :	100%	8'600'000 fr.
Prise en charge :		
Canton de Berne	21%	1'800'00 fr.
Confédération	79%	6'800'00 fr.
Régions		fr.
Communes		fr.
Autres cantons		fr.
Tiers		fr.

Financement de la part du canton de Berne

Type de financement :

<input checked="" type="checkbox"/>	À charge du compte de fonctionnement
<input type="checkbox"/>	À charge du compte des investissements
<input type="checkbox"/>	Financement spécial :

Attestation de financement :

<input checked="" type="checkbox"/>	Contenue dans le plan intégré « mission-financement »
-------------------------------------	---

Remarque : Coûts pour deux ans

Interdépendances/objectifs en concurrence

Les mesures de promotion de la biodiversité envisagées doivent être coordonnées avec celles qui visent un rajeunissement ciblé de la forêt (fiche de mesure C_11 « Gestion forestière durable »). L'entretien des forêts protectrices prime sur les mesures de promotion de la biodiversité (fiche de mesure C_12 « Rajeunir, reboiser et entretenir des forêts ayant une fonction protectrice »).

Etudes de base

- Convention-programme RPT Biodiversité en forêt
- Programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne, 21 août 2010
- Stratégie Biodiversité Suisse du 25 avril 2012
- Inventaire des objets naturels en forêt (WNI)

Indications pour le controlling

- Banque de données RPT des mesures exécutées
- Surfaces sur lesquelles des mesures ont été prises
- Projet de contrôle des résultats de la promotion de la biodiversité en forêt